



SAINTRY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le premier juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel CARRENO, Maire.

Etaient présents : M Michel CARRENO, M. Michaël EL BEZE, Mme Céline BOUILLET, M. Thierry SOULIER, Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Fanny AUBRY, M. Jean-Jacques LE TALBODEC, Mme Nasserra DAVID, M. Romain DESFORGES, Mme Anne JUQUIN-CARRENO, M. Alain TROUFLEAU, Mme Ghislaine GUEZARD, M. Bertrand JOLY, Mme Claire CREPEAU, M. Didier MACHE, M. Johnny DA COSTA, Mme Sylvie VIGNAS.

Absents représentés : Mme Mariette DICANOT, pouvoir à M. Thierry SOULIER
Mme Martine CIOCHETTI, pouvoir à M. Michel CARRENO
M. Philippe CHANAL, pouvoir à M. Johnny DA COSTA

Absents : M. Hakim BENGUERINE - M. Michel DOUMAX - M. Raymond BERTELOOT - Mme Christine HASCOËT - Mme Véronique MALLEBRERA - Mme Hélène PROMENEUR.

Madame Céline BOUILLET a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2008. En l'absence de remarques, ledit compte rendu est adopté.

1 - AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MP 2006-09 DE TRAVAUX DE L'E.S.S.E.I.P.

Rapporteur : M. le Maire

Ce point portant sur l'avenant n° 1 au marché de travaux de l'E.S.S.E.I.P. et dans l'attente de Monsieur CARAT, Maître d'œuvre de l'opération, le Maire propose de traiter d'abord le point n° 2.

2 - AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ MP 2008-01 RELATIF AUX PRESTATIONS DE REPAS

Rapporteur : M. Jean-Pierre NICOLAS

Monsieur NICOLAS présente le nouveau marché de prestations de repas lancé en avril 2008 prenant en compte l'ouverture de l'E.S.S.E.I.P. et du nouveau self. Il précise que la durée de ce marché est de 60 mois et qu'il a été dévolu en 2 lots :

Lot 1 – Prestation de repas pour la restauration scolaire, la restauration du personnel communal et scolaire et les accueils périscolaires pour la Commune de Saintry sur Seine,

Lot 2 – Prestation de repas pour les personnes âgées à domicile pour le C.C.A.S. de Saintry sur Seine

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres du 13 juin 2008 a attribué le marché d'un montant de 1 156 585,95 €TTC à la Société RGC Restauration.

Aucune observation n'est formulée.

L'autorisation au Maire de signer ce marché est votée à l'unanimité.

1 - AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MP 2006-09 DE TRAVAUX DE L'E.S.S.E.I.P.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 au marché de travaux de l'E.S.S.E.I.P. et donne la parole à Monsieur CARAT, Architecte, maitre d'œuvre, qui justifie les différentes modifications du projet donnant lieu à l'avenant.

Le Maire rappelle que le montant de l'avenant soit 75 081,42 € représente 4,12 % du montant initial du marché (tranche ferme : 1 822 756,34 € HT) et qu'il a reçu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre le 27 juin 2008.

Monsieur DA COSTA demande si l'isolation de la partie ouest ne risque pas de créer un pont thermique.

Monsieur CARAT répond que mettre un isolant à l'intérieur pourrait créer un pont thermique mais qu'en l'occurrence il s'agit d'isoler le bâtiment à l'extérieur ce qui est plus économique et plus efficace et représente donc la meilleure solution. Cependant, à terme, il faudra isoler également l'intérieur.

Monsieur CARAT précise également que toutes ces modifications sont essentiellement dues à la vétusté du matériel du bâtiment ancien ainsi qu'à l'évolution des normes. Il y avait donc un besoin de mettre en conformité ce bâtiment ancien.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3 - TRANSFERT DE MISSIONS ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Céline BOUILLET

Madame BOUILLET explique que le transfert de missions entre le C.C.A.S. et la Commune consiste principalement à transférer au Service « Actions Sociales » (Commune) toutes les activités en faveur des personnes âgées à compter du 1^{er} juillet 2008 et les activités en faveur de la jeunesse au Service Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle précise également que la subvention allouée au C.C.A.S. sera réduite proportionnellement.

Ce point est voté à l'unanimité.

4 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 2008-01

Rapporteur : M. Jean-Pierre NICOLAS

Monsieur NICOLAS explique que l'avenant n° 1 au marché public MP 2006-09 relatif à la construction de l'E.S.S.E.I.P. ainsi que le transfert de missions entre la Commune et le C.C.A.S. doivent être financièrement accompagnés par une Décision Modificative n° 2008-01 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 : + 42 895 €

Chapitre 65 : - 25 734 €

RECETTES

Chapitre 70 : + 17 161 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 23 : - 50 000 €

Opération 11 : + 50 000 €

Ce point est voté à l'unanimité

5 - REVALORISATION DES TARIFS DES TAXES FUNÉRAIRES

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire présente la revalorisation des tarifs des taxes funéraires. Monsieur EL BEZE précise qu'il s'agit bien du tarif des taxes et non pas du tarif des concessions funéraires afin de ne pas confondre.

1° - Taxes funéraires :

Durée de la concession	Taxe d'inhumation	Taxe d'exhumation
Concession de 15 ans	2,63 €	21,06 €
Concession de 30 ans	5,26 €	21,06 €
Concession de 50 ans	8,42 €	21,06 €
Concession de 99 ans	10,53 €	21,06 €
Concession de 100 ans	10,53 €	21,06 €
Concession Perpétuelles	15,79 €	21,06 €

2° - Taxe de caveau provisoire : 16,14 €

par jour supplémentaire à partir du 15^{ème} jour : 5,38 €

Ce point est voté à l'unanimité.

6 - ACQUISITIONS FONCIÈRES - CHEMIN DU GIGOT

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire présente le dossier d'acquisitions foncières. Il s'agit d'acquérir gratuitement des parcelles de terrains non alignées situées « Chemin du Gigot » en accord avec les propriétaires. En contrepartie, la Commune s'engage à assumer les frais de recul des clôtures, de raccordement de sorties de garages, de maçonnerie de soutènement ainsi que les frais de géomètre et de notaire.

Le coût de cette opération est estimé à 80 000,00 €

Ce point est voté à l'unanimité.

7 - MODIFICATION DU P.L.U. (SUITE AUX REMARQUES DE MONSIEUR LE PRÉFET)

Rapporteur : M. Michaël EL BEZE

Monsieur EL BEZE présente le projet sur les modifications du P.L.U. faites sur la demande du Préfet.

Il ajoute qu'à partir de septembre, des réunions de concertation seront organisées pour la révision du P.L.U. qui devrait débuter fin octobre/début novembre.

Monsieur DA COSTA signale qu'il s'abstiendra. Il juge qu'un collectif devrait commencer avec 3 logements contrairement au P.L.U. qui compte un collectif à partir de 10 logements. Il n'est pas non plus d'accord avec le P.L.U. qui prévoit 30 % de logement sociaux alors que la loi SRU n'en prévoit que 20 %.

Monsieur EL BEZE précise qu'il s'agit là de se mettre en conformité avec la loi sur demande du Préfet.

Le Conseil Municipal approuve le projet par 18 voix pour et 3 abstentions

8 - PROJET ÉDUCATIF

Rapporteur : M. Jean-Jacques LE TALBODEC

Monsieur LE TALBODEC présente le projet éducatif dans les grandes lignes.

Madame GUEZARD annonce qu'elle désire s'abstenir concernant ce projet dans lequel elle ne se retrouve pas et qu'elle trouve confus.

Madame VIGNAS qui trouve le projet bon aimerait savoir quand commence le projet jeunesse.

Le Maire répond qu'une activité par jour, qu'elle soit ludique, sportive ou culturelle est prévue durant juillet et août. Une communication sera faite par voix d'affichage, sur les différentes publications de la ville ainsi que sur le Site Internet. Il ajoute qu'une activité « foot » a déjà commencée avec beaucoup de succès.

Madame DAVID précise que le document a déjà été corrigé suite aux remarques faites en Commission.

Ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention

9 - CRÉATION DE CINQ POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION

Rapporteur : M. Thierry SOULIER

Monsieur SOULIER expose le projet de création de cinq postes d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2008 pour l'ouverture du Centre de Loisirs.

Ce projet n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal créé les postes par 20 voix et 1 abstention.

10 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : M. Thierry SOULIER

Monsieur SOULIER présente le projet de modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Madame VIGNAS aborde l'article 3 page 2 et préférerait que le C.C.A.S. contacte les familles qui ne paieraient pas.

Le Maire propose alors d'inverser les phrases en mettant la dernière avant la première.

Madame CREPEAU n'est pas d'accord pour exclure les enfants dont les parents ne s'acquitteraient pas des factures.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une mesure extrême qui ne serait utilisée qu'en dernier ressort.

Madame BOUILLET réaffirme que le C.C.A.S. essaiera de contacter les familles avant d'en arriver là.

Mais Madame CREPEAU aimerait que les parents soient pénalisés d'une autre façon. Madame DAVID pense que si les familles ne veulent pas se faire aider, le C.C.A.S. n'y pourra rien et propose de remplacer le mot «pourra » par « pourrait ».

Monsieur EL BEZE souhaite également que le C.C.A.S. accompagne les familles en difficultés de paiement mais pense qu'il arrive que des familles ne veuillent pas payer.

Le Maire propose alors de mettre au vote ce point et demande que cet article 3 soit à nouveau rédigé en commission.

Ce point est adopté à l'unanimité.

11 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Rapporteur : M. Thierry SOULIER

Monsieur SOULIER explique les modifications apportées au règlement intérieur du secteur périscolaire.

Monsieur DA COSTA rappelle que, lors de la Commission, il avait été évoqué la possibilité d'étudier une tarification par tranche sur le périscolaire du matin et du soir tout en tenant compte de la nouvelle loi de l'Education Nationale.

Monsieur SOULIER explique alors en quoi consiste cette nouvelle loi au moins lorsqu'elle concerne les Communes.

Madame CREPEAU demande que, dans le cadre des inscriptions préalables, des dérogations soient faites pour les cas de forces majeures.

Le Maire répond que bien entendu des exceptions seront faites dans certains cas spécifiques mais qu'il faut tenir compte des normes d'encadrement et de sécurité.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera discuté dans un Conseil de rentrée des nouvelles implications de cette loi qui supprime les samedis avec école et qui répartit ces heures durant la semaine sur décision de l'Inspection Académique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

12 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE SAINT GERMAIN LES CORBEIL ET ENVIRONS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire explique en quoi consiste la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux.

Ce projet n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

13 - QUESTIONS DIVERSES

A/ CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire présente le projet de création, à compter du 1^{er} juillet 2008, d'un poste de Rédacteur Territorial suite à l'inscription sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne d'un agent.

Ce projet est voté à l'unanimité.

B/ MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTRY SUR SEINE CONCERNANT LE TRAMWAY VILLEJUIF / ATHIS / JUVISY

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire fait lecture du projet de motion concernant le tramway VILLEJUIF / ATHIS MONS / JUVISY SUR ORGE.

Monsieur NICOLAS s'interroge sur la distance de 3km800.

Le Maire précise qu'il s'agit de la distance entre JUVISY et ATHIS-MONS et qu'il serait dommage de ne pas faire tous les travaux dans la foulée.

Madame DAVID demande à qui sera adressée cette motion.

Le Maire répond qu'elle sera adressée aux Préfets de l'Essonne et du Val de Marne, aux Présidents des Syndicats de Transports, du STIF, du SDRIF et aux Maires des Communes concernées.

Monsieur DA COSTA ajoute qu'elle pourrait être aussi adressée au Préfet de Région. Le Maire acquiesce.

Monsieur DA COSTA remarque qu'il aurait aimé avoir la motion avant la séance du Conseil. Le Maire précise que personne ne l'a eue mais que c'est exceptionnel.

Madame GUEZARD demande quel est le coût de l'estimation financière.

Le Maire répond qu'elle n'est pas encore connue car c'est trop tôt ; pour autant l'amélioration des transports publics comme des services publics mérite toute l'attention notamment eu égard au prix des carburants. Il s'agit à la fois d'un acte social et d'un combat politique.

Cette motion reçoit un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 15.

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 07 juillet 2008

La Secrétaire de Séance,
Céline BOUILLET

Le Maire,
Michel CARRENO

Si vous souhaitez apporter des observations ou des modifications à ce compte-rendu, vous pouvez le faire par courrier adressé à Monsieur le Maire, dans les quinze jours qui suivent la réception de celui-ci.
